

## **AVIS DE DÉSISTEMENT DE L'UNE DES ACTIONS COLLECTIVES QUÉBÉCOISES DÉBUTÉES CONTRE BOEHRINGER INGELHEIM CONCERNANT PRADAXA**

Soyez avisé que le 14 novembre 2019, le demandeur Lionel Whiteduck a été autorisé à se désister de sa demande pour autoriser l'exercice d'une action collective et pour obtenir le statut de représentant datée du 6 mai 2015 dans le dossier portant le numéro 500-06-000741-153. Une copie du jugement rendu par la juge Cour Supérieure du Québec autorisant le désistement, est disponible ici: <https://www.siskinds.com/class-action/action-collective-relative-aux-anticoagulants-pradaxa-siskinds-indemnisation/?lang=fr>

En raison de ce désistement, les effets de l'article 2908 du Code civil du Québec ont cessé et les délais de prescription ne sont plus suspendus.

Rien dans cet avis n'est destiné à constituer un avis juridique et vous êtes invité à consulter votre propre avocat.

Une version PDF de cet avis est disponible ici: <https://www.siskinds.com/class-action/action-collective-relative-aux-anticoagulants-pradaxa-siskinds-indemnisation/?lang=fr>